

Avocat défaillant - Faute imputable à la négligence de mon avocat

Par **Allan-biqué**, le **20/08/2019** à **21:15**

Bonsoir, Je viens d'être débouté au TGI à cause du fait exclusif d'un procès verbal de gendarmerie produit de manière incomplète et partielle par mon avocat. Le pire c'est que c'est moi qui ait transmis une copie de ce PV à son secrétariat. Cette négligence et cette faute sont inscrites dans le jugement qui porte sur le fait que je ne démontre pas de manière irréfutable que la partie assignée est bien la partie désignée comme responsable de mon préjudice. Or le PV de gendarmerie indique bien les responsabilités de chacun et identifie, nomément et sans équivoque, la partie tierce responsable, et son assureur. Oui, mais voilà, allez savoir pourquoi sur les 25 pages que comporte ce PV, mon avocat en aura produit que les 4 premières! Les réponses ayant servi pour me débouter se trouvaient au niveau des pages 5, et 6 ! J'estime qu'il s'agit d'une faute de mon avocat et je compte lui demander un remboursement et un dédommagement pour les sommes que vais devoir déboursier pour aller en appel.

J'ajoute qu'il aura négligé de réclamer un original du PV près du procureur de la république, se contentant d'une copie donner par ma compagnie. A l'usage je me suis rendu compte qu'il s'agissait déjà d'une copie tronquée, mais non signalée! Que les pièce jointes au dossier, ne n'ont jamais été fournies, malgré mes demandes... Faut-il passer par le bâtonnier ou l'informer de la situation ? L'avocat qui suit maintenant ma procédure me dit ne pas souhaiter assumer l'assignation éventuelle de son confrère. Faut-il recourir à un confrère d'un autre barreau ? Quelles procédures pour assigner un avocat et lui réclamer d'assumer ses erreurs ? Merci de votre retour et conseils, je suis un peu débousolé par cette situation, assez inédite. Du moins en ce qui me concerne ..

Cordialement